299 E 9440 ADM

RMD-MEDITERANNEE
CMD LYON
299 ème RI
Rallye militaire

[illegible]

8.10 –
5.11.

Philosophie du Rallye 95

Une séance de tir de jour et une de nuit chaque fois.

Toutes les matières traitées en instruction chaque fois.

Un seul sujet par séance.

Durée maximum des séances d'instruction : 20 minutes.

Intervalle entre les séances : 10 minutes.

Pas de polycopié, mais une fiche synthètique format A6 à mettre en poche.

Créer un format de doc de poche commun à tous les instructeurs.

Prévoir des acrobaties à chaque séance.

~~Parcours de combat~~ en véhicule à chaque séance – [illegible]
↳ 3,4,5 → escorte de combat.

Les incidents de parcours devront être concrets et dans le fil de la mission, sans perturber son déroulement logique ce qui implique :
- un scénario alambiqué,
- des ateliers parfois doublés pour éviter les attentes,
- des variations permettant le travail aux 2 niveaux visés.

L'accent devra être mis sur l'acquisition des reflexes élémentaires :
- Gestes de base,
- Cadres d'ordres,
- Analyse rapide des situations simples et réaction enchainée,
- Usage courant des procèdures radio
- Etc

Ordres en cascade

299 / 94-19 ADM

LE RALLYE 1995

AU 299ème REGIMENT D'INFANTERIE

REFLEXIONS ET ORIENTATIONS

- Constituer les équipes rallyes par [illegible]
  - [illegible]
  - [illegible]
- le pb de la solde de TOUS est capital.
- En vue de l'installation à la Valbonne
  - le pb de la [illegible] (solde, [illegible]) [illegible]
  - on doit faire [illegible] toutes les cellules [illegible] du 299
    - Perception
    - solde
    - santé
    } hors [illegible] : > pb solde !
- Privilégier l'intelligence de base
  - [illegible] > [illegible]
  - [illegible] > [illegible] + procédure radio + [illegible]
  - Ne pas [illegible] > HRT, [illegible]
  - Commander.
    - [illegible]
    - [illegible]
    - Transfert.
- Demandes de moyens : [illegible]
- Vu l'ensemble du pb : [illegible] !

PREMIERE PARTIE

LES DONNEES REGLEMENTAIRES

PREAMBULE

Références :

IM 280/DEF/EMAT/BFI/FMG/66 du 27 janvier 1992
NE 4876/DEF/EMAT/BOI/ENT/57 du 25 août 1993
BE 574/DEF/IRMAT/INS du 4 octobre 1993 (PV réunion IRMAT du 23 septembre 1993)
Note 93022490/EM RMD.CMD/BFI/RES du 27 décembre 1993

NE 4876 du 25 août 1993 :

"Le rallye et le concours de tir des cadres de réserve sont deux compétitions militaires destinées à servir de support, de moteur, de contrôle et de faire-valoir aux activités concourant à la formation individuelle et collective des OR et SOR appelés à servir dans des unités élémentaires.

Ces deux activités majeures devront à terme devenir un challenge d'évaluation des cadres des unités de combat. Cet objectif sera atteint progressivement au fur et à mesure que se mettront en place les structures et les moyens nécessaires.

Pendant la phase transitoire, le rallye et le tir entrent déjà dans le cadre de l'instruction obligatoire des OR et SOR des compagnies de combat des forces du territoire. Ils demeurent une activité non obligatoire pour les autres cadres remplissant les conditions. Néanmoins, il est souhaitable que les équipes présentées par les CEPR soient constituées de personnels en attente d'affectation ou affectés à d'autres unités que celles des régiments de combat des forces du territoire.

Dans le cas où il s'agit d'une activité obligatoire, elle donne lieu aux rémunérations correspondantes."

CHAPITRE 1
DISPOSITIONS GENERALES

11 - ARTICULATION

Compétition nationale disputée par équipes et comportant deux niveaux :
111 - Eliminatoires au niveau de la CMD (env. 25 équipes), au plus tard fin avril
112 - Finale nationale (env. 30 équipes), deuxième quinzaine de mai.

12 - ORGANISATION

121 p.m.
122 p.m.
123 p.m.

13 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

131 Conditions individuelles
- Réserviste non DOM, de caporal à capitaine
- Appelé du contingent, de caporal à sous-lieutenant
- Avoir subi une visite médicale d'aptitude et un contrôle médico-physiologique moins d'un an avant la compétition et être classé en catégorie médico-physiologique I ou II.

132 Constitution des équipes
- Origine :
  - Pour la phase éliminatoire des CMD, les RI de réserve fourniront au minimum 2 équipes d'unités élémentaires. Ces équipes seront inscrites en mentionnant le corps et le numéro de l'unité.
  - Aucune participation minimum n'est exigée pour les autres formations de réserve.
  - Les CEPR sont autorisés à constituer des équipes avec des cadres non affectés et des cadres affectés mais non engagés dans les équipes d'unité élémentaire des régiments d'infanterie.
  - Les autres régiments de réserve (ABC, ART, GEN, TRN) peuvent également présenter des équipes de cadres d'unités élémentaires.
- Composition :
  Une équipe = 6 coéquipiers représentant un échantillon d'une unité élémentaire :
  - 1 chef d'équipe Cne ou Ltn, représentant le commandant d'unité,
  - 2 ou 3 officiers ou sous-officiers faisant fonction de chefs de section :
    - officier(s) : minimum 1 (asp/slt/ltn)
    - sous-officier(s) : sch->maj, titulaires BAS2/BMP2
  - 2 ou 3 gradés ou so faisant fonction de chefs de groupe : cal->sch non titulaires BAS2/BMP2

  Par équipe : - maximum 2 appelés du contingent
  - au moins 2 possesseurs du brevet de conduite militaire VL.
- Remplacement :
  Chaque équipe admise peut comporter 1 remplaçant officier et 1 remplaçant so ou gradé.
  Les remplaçants : - répondent aux mêmes critères que les titulaires,
  - ont concouru aux éliminatoires de la CMD.
  Après remplacement l'équipe doit rester strictement conforme.

133 p.m. (participation des départements et territoires d'outre-mer)
134 p.m. (participation interarmées)

14 - ENTRAINEMENT ET SELECTION DES EQUIPES

141 L'entrainement se déroule dans le cadre du régiment avec l'aide du corps d'active dérivant ou parrain.

143 L'équipe lauréate nationale de l'année précédente est inscrite d'office à la finale nationale suivante.
- Sa composition peut varier entre A-1 et A, mais doit être définie dès les éliminatoires CMD
- Elle doit participer aux éliminatoires CMD.

CHAPITRE 2
NATURE ET ORGANISATION DES EPREUVES

21 - CADRE GENERAL

211 Chaque équipe représente une unité élémentaire remplissant une mission tactique en zone d'insécurité. Cadre général d'emploi de l'unité défini chaque année par l'EMAT.

212 Dans ce cadre, chaque équipe est testée sur :
- sa cohésion
- les connaissances et aptitudes individuelles des équipiers

L'épreuve doit être conçue comme un véritable test opérationnel des cadres.

213 Les connaissances militaires qui doivent être connues des équipiers sont répertoriées en annexe.

214 Les matériels sur lesquels peuvent porter les épreuves sont répertoriés en annexe.

22 - CONDITIONS D'EXECUTION

221 La mission est exécutée à pied sur une distance de 20 à 30 km maximum suivant la nature du terrain.

Le parcours peut comporter en outre des séquences de déplacements en véhicules permettant d'utiliser au mieux les possibilités du terrain et pouvant servir de support à certaines épreuves (connaissance des matériels, réaction à des incidents, ...).

La compétition se déroule sur tout ou partie d'une journée et d'une nuit.

222 Le déroulement se fait en continu et l'ambiance opérationnelle doit être maintenue de bout en bout ; les étapes nécessaires, matérialisées par les postes d'épreuve, s'enchainent logiquement en limitant les artifices.

Les véhicules ne sont pas utilisés comme moyen de transport mais permettent des déplacements tactiques.

En cours de déplacement les équipes réagissent aux incidents qui se présentent éventuellement à elles, et se préparent à aborder l'étape suivante.

Les équipes doivent en permanence avoir les réflexes de sûreté et de discipline.

23 - EPREUVES DE TIR

Les tirs sont effectués avec les armes en dotation dans le type d'unité élémentaire représentée.
L'accent est porté sur le tir de combat, toutes les formules permettant de rendre les épeuves plus réalistes et compatibles avec la sécurité sont à rechercher.

24 - EPREUVES TECHNIQUES ET TACTIQUES

241 Les épreuves tehniques prennent la forme de problèmes pratiques à résoudre par chacun des équipiers selon sa fonction.

242 Les épreuves tactiques portent sur la résolution de problèmes simples de combat au niveau de la fonction tenue.
Elles comportent l'analyse d'une situation, la prise de dispositions pour y faire face et l'expression des ordres qui en découlent.
L'usage de l'ordre graphique est à privilégier. Néanmoins, en cours d'action, les ordres sont donnés oralement aux subordonnés ou aux contrôleurs remplissant momentanément ce rôle, par radio si les circonstances l'exigent.

25 - ORGANISATION

251 L'organisation matérielle des épreuves doit préserver et affirmer le cadre opérationnel de la compétition.
La notion d'atelier est à remplacer par celle d'incident, de zone ou portion d'épreuve, et, s'il n'est pas possible de faire autrement, de poste d'épreuve.
Les incidents sont échelonnés aussi logiquement et harmonieusement que possible le long du parcours de manière à éviter de casser le rythme de la compétition. Les itinéraires et les postes sont le cas échéant doublés voire triplés pour éviter les temps d'attente.

252 Les épreuves se déroulent pour toutes les équipes dans les mêmes conditions :
- les différents itinéraires doivent présenter des difficultés analogues,
- les grilles de correction sont conçues pour garantir une notation aussi objective que possible,
- les horaires sont calculés pour qu'une même épreuve se déroule entièrement de jour ou entièrement de nuit.

253 Les conventions de manoeuvre et les mesures de sécurité à appliquer sont portées à la connaissance de tous les équipiers avant le début des épreuves.

26 - DISPOSITIONS DIVERSES

261 Certaines épreuves techniques ou séquences de déplacement ne permettent pas de tester spécifiquement chaque équipier dans sa fonction et peuvent imposer de sortir du cadre strict d'emploi de l'unité représentée.
Dans ces conditions, l'équipe agissant groupée est testée et notée globalement.

262 Le rallye a pour objectif d'évaluer les capacités de réaction des cadres placés dans des situations difficiles ou imprévues.
La restitution de connaissances théoriques sera limitée au strict nécéssaire.
Les épreuves pratiques, faisant appel aux savoir-faire techniques seront privilégiées.
Pour des raisons inhérentes à la compétition, aucune documentation n'est autorisée à titre personnel.
En revanche, pour certaines épreuves, il est possible de fournir aux équipiers des données techniques ou tactiques jugées utiles, notamment certains documents dont ils pourraient normalement disposer au combat, tels que messages pré-formatés, mémentos de procédure, aide-mémoire divers, ...

263 Pendant le montage, une attention particulière est apportée à l'estimation des délais, celle-ci étant déterminante pour la réussite de la compétition.
Il est indispensable de mesurer le débit exact du parcours.

CHAPITRE 3
DEROULEMENT ET CONDUITE

31 - JURY
p.m.

32 - REGLES DE LA COMPETITION

321 Engagement
p.m.

322 Abandon, disqualification

Un équipier ne peut être remplacé qu'avant le départ de la compétition.

En cas d'abandon en cours de compétition pour inaptitude physique médicalement reconnue, l'équipe peut continuer à concourir, mais sans possibilité de remplacer l'équipier défaillant et avec le handicap qui pourrait en résulter en matière de cotation des épreuves restantes.

Hors ce cas particulier, un abandon entraine la disqualification de l'équipe.

Une équipe n'ayant pas effectué toutes les épreuves est disqualifiée.

323 Cotation - classement

La cotation des épreuves doit correspondre au barême fixé en annexe.

Des pénalités peuvent être infligées par le jury pour sanctionner des fautes d'exécution grossières ou délibérées qui dans la réalité interdiraient la pousuite de la mission (traversée d'une zone minée ou contaminée sans précaution, absence de réaction à des incidents, ...) ou mettant directement en cause la sécurité des équipiers (traversée de zones dangereuses, vitesse excessive, ...).

Le classement est obtenu par addition des points obtenus aux différentes épreuves et soustraction des pénalités infligées par le jury.

324 Réclamations
Les réclamations sont déposées sur le champ auprès du responsable de l'épreuve considérée et confirmées par écrit dans la demi-heure suivant l'arrivée à la fin du rallye.

325 Résultats
p.m.

33 - DISPOSITIONS DIVERSES

331 Confidentialité
Avant la compétition les équipiers doivent ignorer la nature des épreuves. Les reconnaissances préalables et la réalisation du dossier d'organisation doivent s'effectuer avec la plus grande discrétion.

332 Tenue
Les équipiers portent la tenue de combat règlementaire.
La composition exacte du paquetage est définie dans la note d'organisation.

333 Spectateurs
p.m.

334 Cérémonie de clôture
p.m.

ANNEXE 1
Annexes 2 et 4 du PV réunion IRMAT du 23/09/93

ENSEIGNEMENTS TIRES DU RALLYE 93

A - SUR LE SCENARIO

I - D'une façon générale, au plan du scénario du rallye, il est important que les équipes aient à faire face à des incidents réalistes qui s'inscrivent dans la logique du thème plutôt que de répondre à des tests suivant la méthode des ateliers.

II - S'agissant de jeunes cadres d'unité élémentaire, il convient de trouver un juste équilibre entre les tests des connaissances et des savoir-faire et les évaluations de la cohésion et de la valeur physique et morale des équipes à travers des épreuves à dominante sportive. Le rallye doit conserver sa réputation d'épreuve attractive et difficile.

III - Il convient de trouver les procédés les plus réalistes possible pour tester à chaque occasion les 3 niveaux représentés (capitaine, chef de section, chef de groupe). Il n'est pas nécessaire cependant que tous les incidents concernent ces 3 niveaux, bien au contraire. Il ne faut pas perdre de vue que le capitaine est avant tout fait pour commander.

B - SUR L'INSTRUCTION PREPARATOIRE

I - Mettre l'accent sur les cadres d'ordre et la connaissance des ordres graphiques ; ne pas oublier les mesures de coordination, les liaisons, les demandes diverses, les comptes-rendus, ...

II - Entraîner les équipes à "gérer le temps", à gagner des délais (études des tâches d'organisation, les répartitions des missions entre les cadres).

III - Mieux maitriser le vocabulaire militaire tactique.

CADRE GENERAL D'EMPLOI

S'agissant d'un exercice qui s'inscrit dans le cadre général d'emploi des forces en Défense Militaire Terrestre (DMT) il doit s'appuyer sur les nouvelles directives du SGDN et de l'EMA de mars 1993.

Plus concrètement le thème doit être démarqué du dossier d'exercice "CITADIN" diffusé en mars 1993 par l'EAI.

Le scénario doit placer la compagnie dans un contexte de DMT évoluant brutalement vers une situation locale de DOT. Il doit également offrir la possibilité aux cadres de l'unité d'établir les différentes sortes de contact indispensables pour mener à bien leur mission sur le sol national en milieu urbain et périurbain.

Sont joints en annexe les TED du régiment "TYPE" et de la compagnie de combat employés.

ANNEXE 2
CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE A TESTER
Annexe 2 de l'IM 280
à jour du PV REUNION IRMAT du 23/09/93 annexe 5

NIVEAU(X) TESTE(S)	
Ch. groupe :	G
Ch. section :	S
Cdt d'unité :	U

1 - CONNAISSANCES GENERALES

Réf. : TTA 160

màj - TED Il s'agit de l'étude d'une compagnie de combat d'un RI de réserve d'infanterie de CMD. G
Se référer aux TED du régiment donnés en annexe. S et U

màj - Principes de la mobilisation (planification, organisation, mise sur pied, mesures de dauvegarde) S et U

2 - CONNAISSANCES PRATIQUES

21 - FRANCHISSEMENT

- Franchissement d'une coupure
- Franchissement d'une falaise
- Franchissement d'obstacles divers

22 - TIR DE COMBAT

Réf. : TTA 203 ; INF 301/2 ; TTA 207 modifié 92

- Tir de combat avec l'armement individuel et collectif de dotation(y compris L.G.)
- Lancer de grenades inertes à main

màj Faire l'effort sur les différentes formes de tirs FLG et de lancer de grenades à main, en particulier le "lancer fenêtre" ainsi que sur les armes d'appui (LRAC - AA52) car ces tirs sont peu pratiqués lors du concours de tir au CEITO.

23 - ORIENTATION ET TOPOGRAPHIE

Réf. : TTA 150 titre IX

- Savoir lire et utiliser toutes les cartes en service S et U
- Savoir s'orienter de jour comme de nuit
- Savoir repérer un point sur la carte et identifier un point sur le terrain S et U
- Savoir établir un croquis d'itinéraire S et U
- Savoir utiliser un croquis d'itinéraire

màj Faire l'effort sur les croquis d'itinéraire pour les niveaux G et S

24 - TRANSMISSIONS

Réf. : TTA 150 titre XVI ; TTA 106

- Procédure radiotéléphonique
- Régimes d'exploitation et d'emploi des réseaux
- Réglage, mise en oeuvre et exploitation des postes en service : - dans le groupe G
  - dans la section S
  - dans la cie U
- Procédés de camouflage, mots conventionnels et SCDG S et U
- Qualité des liaisons et choix des emplacements
- Organisation des transmissions dans le régiment (OCT) S et U
- Savoir réagir en cas d'intrusion et de brouillage S et U

25 - COMBAT

Réf. : TTA 150 titre IV ; TTA 940, 175 et 185 (éditions 92) ; INF 201, 202, 203, 212, 213/1, 213/2
Notice provisoire sur l'emploi du RIAD
INF 241 (mémento de procédure opérationnelle)

DANS LE CADRE des missions retenues pour les unités de réserve des forces du territoire :

- surveiller et contrôler une zone
- participer à la défense d'ensemble d'une zone sensible ou d'un ensemble de PS en zone urbanisée
- surveiller et protéger des itinéraires
- intervenir au profit des PS menacés pour détruire un ennemi localisé, notamment en milieu urbain.

ET DANS LES DOMAINES tactiques ou logistiques,

- savoir raisonner et résoudre un problème simple
- savoir traduire en ordres simples, précis et concis les décisions initiales et de conduite
- savoir rendre compte

26 - ORGANISATION DU TERRAIN

Réf. : TTA 150 titres X et XI ; GEN 301

- Savoir réaliser les emplacements de combat individuels ou collectifs — G et S
- Savoir mettre en oeuvre les principales mines AP, AC et éclairantes en service
- Savoir réagir en cas de découverte de mines ou d'une zone minée
- Savoir poser un bouchon de mines — S et U
- Savoir mettre en oeuvre une chaine pyrotechnique ou électrique simple — S et U
- Savoir mettre en oeuvre le flotteur 6 hommes

màj - Organisation d'un point de contrôle (check point)

27 - AUTOMOBILE

Réf. : TTA 150 titre XVIII

- Visites et contrôles du premier échelon
- L'entretien et le dépannage du premier échelon
- Organisation et sécurité des mouvements — S et U
- Evacuations — S et U

28 - SANTE

Réf. : TTA 150 titre XIII ; programme BNS

- Hygiène en campagne
- Prévention des accidents
- Soins aux blessés
- Méthodes de réanimation
- Evacuation d'un blessé
- La chaine santé régimentaire — S et U

29 - DEFENSE NUCLEAIRE ET CHIMIQUE

Réf. : TTA 150 titres XII et XVII ; TTA 601 ; TTA 627

- Savoir prendre les mesures individuelles de protection, d'alerte et de décontamination
- Savoir alerter, rendre compte : CRI, NBC1
- Savoir procéder aux détections d'alerte et de contrôle
- Savoir traverser une zone contaminée
- Savoir effectuer la décontamination d'urgence des personnels et des véhicules
- Savoir établir le message NBC4 et le message micrométéo — S et U
- savoir mettre en oeuvre les moyens collectifs de détection, d'alerte et de signalisation — S et U
- savoir établir le message NBC3 — U
- savoir vérifier la décontamination d'urgence et faire procéder à la décontamination différée — U

màj S'agissant de la procédure NBC, possibilité d'utiliser la documentation de dotation des chefs de groupe et section.

màj D'une manière générale, mettre l'accent sur la défense chimique.

30 - ARMEMENT

Réf. : TTA 150 titre XV ; INF 512 à 518

- Connaitre les armes en dotation dans l'unité

31 - RENSEIGNEMENT

Réf. : TTA 150 titre VI ; TTA 105

- Savoir identifier les principaux véhicules et hélicoptères en service dans les armées étrangères
- Connaitre l'organisation et les principes d'emploi des principales unités élémentaires des armées étrangères — U
- Connaitre les modes d'action de l'ENI conventionnel (héliporté, aéroporté, unités spéciales) — U

màj Faire l'effort sur le renseignement "réaliste", adapté aux forces du territoite et en particulier sur l'ENI générique en DOT.

ANNEXE 3
ARMES ET MATERIELS A CONNAITRE
Annexe 3 de l'IM 280
à jour du PV REUNION IRMAT du 23/09/93 annexe 5

1 - MINES

- AP indétectable mle 51
- Eclairante mle 50
- A effets dirigés (MACAH F1 et MAPED F1)

2 - AUTOMOBILE

- VTC M 201, VLTT P4
- VUTC < 2T : TRM 2000 , MARMON
- VUTC < 4T : SIMCA, GBC 8 KT

3 - TRANSMISSIONS

- TRPP 39
- Toute la gamme TRPP13 et VP 13-213

4 - ARMEMENT

- PA 9mm mle 50
- AA 7,5mm mle 52 FM
- LRAC 89mm
- Mitrailleuse 12,7mm
- FAMAS
- FRF1

5 - NBC

- Effets mle 63, tenue S3P
- Matériels de décontamination
- Appareil de protection individuel
- JER 405
- DOM 410

ANNEXE 4
BAREME DE COTATION (en points)
Annexe 4 de l'IM 280

EPREUVES	COTATION DE BASE	VARIATION AUTORISEE (en plus ou en moins)
Déplacement	800	150
Tir	500	150
Epreuves techniques	800 Aucune épreuve ne peut dépasser 200 pts	150
Epreuves tactiques	900	150
Total général :	toujours égal à 3 000 pts	

ANNEXE 5
SECURITE DES EXERCICES ET DEPLACEMENTS
IM 4300/DEF/EMAT/BOI/EUR/DR du 2 septembre 1992

"Sécurité des exercices et des déplacements :

Lors d'exercices et de déplacements sur toute l'étendue du territoire de la République, les commandants d'unité, les officiers, aspirants et sous-officiers ou officiers mariniers d'un grade égal ou supérieur à celui d'adjudant ou premier maitre ainsi que les sous-officiers chefs de groupe de ces unités peuvent, afin d'assurer, en cas de légitime défense leur sécurité, celle des militaires participant à l'exercice ou au déplacement ainsi que la protection de leur armement, être porteurs d'armes individuelles dotées de leurs munitions.

L'armement individuel utilisé à l'occasion de toutes les missions de sécurité est muni d'un fil métallique plombé."

ANNEXE 6
EXEMPLE D'ORGANISATION D'UNE FINALE
FINALE CMD LYON 1994 (Note 93022490/EM RMD.CMD/BFI/RES du 27/12/93)

ORGANISATION GENERALE

Date	9 et 10 avril 1994		
Lieu	Camp de LA VALBONNE		
Calendrier	Vendredi	a/c 17h00	Accueil
		21h00	Réunion des contrôleurs et chefs d'atelier
		22h00	Réunion des chefs d'équipes
	Samedi	07h00	Départ de la 1ère équipe
	Dimanche	08h00	Fin du rallye
		09h30	Réunion du jury
		11h00	Prise d'armes suivie du repas de cohésion

CONDITIONS D'ENGAGEMENT ET COMPOSITION DES EQUIPES

Nombre d'équipes	Limité à 25
Composition des équipes	Conforme à IM 280
Documents à présenter	- déclaration de prise en solde - RIB/RIP - certificat médical prévu par l'IM 280 - si marié : fiche familiale d'état civil - permis VL le cas échéant
Délai d'engagement	Fiches d'engagement parvenues à l'E-M CMD pour le 22 mars
Accompagnateurs	Un seul officier accompagnateur par formation ou par DMD

CONDITIONS GENERALES DU SEJOUR

Hébergement	Gratuit en chambre collective (couchage non fourni)	
Alimentation	Vendredi	repas du soir au mess (service jusqu'à 21h00)
	Samedi	petit déjeuner au mess
		midi et soir : ration
	Dimanche	petit déjeuner au mess de 06h30 à 08h30
		midi : repas de cohésion au mess (buffet)

TENUE DES COMPETITEURS

Sur l'homme	Tenue de combat, chemise F1, casquette, rangers, ceinturon
Sac à dos F1	Bidon, repas, effets personnels, parka, poncho, duvet

BAREME DE COTATION DES EPREUVES (en points)

DEPLACEMENT (1)	Marche forcée	250	
	Déplacements entre les épreuves	350	600
	(1) Le dépassement ou le retard sur le temps fixé entraineront des pénalités		
TIRS	De jour	150	
	De nuit	250	400
EPREUVES TECHNIQUES	Secourisme	100	
	Auto	100	
	Transmissions	100	
	Génie	100	
	NBC	150	
	Renseignement	150	
	Armement	100	
	Topographie	200	1 000
EPREUVES TACTIQUES	Théorie	400	
	Pratique	600	1 000

DEUXIEME PARTIE

REFLEXIONS ET ORIENTATIONS

PREAMBULE

ORIENTATIONS 1994

Les forces de réserve doivent être en mesure d'affronter les nouvelles formes de la menace au même titre que les formations d'active, et prendre en compte l'évolution du combat vers les zones urbaines.

Il est nécéssaire de repenser l'instruction selon ces grandes orientations, et d'évoluer vers un aspect plus dynamique des activités opérationnelles : rallye, tir, combat en zone urbanisée, etc.

Les cadres doivent à tout niveau constituer des équipes homogènes, compétentes, aptes à prendre en main la troupe et à mettre en oeuvre les matériels.

Le rallye, désormais conçu comme une épreuve opérationnelle du niveau unité élémentaire, est parfaitement adapté au besoin, ainsi que le challenge tir-course d'orientation.

Ces deux activités constituent désormais la structure permanente et fondamentale au sein de laquelle chaque cadre agit, comme équipier ou comme instructeur selon son niveau de responsabilité.

PROBLEMES CONCRETS POUR 1995

Quel est le bon dosage rentabilité/qualité/capacités ?
- 6 équipes (intervalle sur parcours = 30 mn/équipe => temps de passage total = 3 heures).
Peut-on envisager 7 ou 8 équipes ? (=> tuilage : 4 h).
- Minimum pour être noté (officier) : 6 jours/an. Est-on capable d'organiser et conduire 6 séances/an ?
- 6 équipes de 8 = 48 cadres soldés par séance. Solde forfaitaire annuelle ou au coup par coup ?
- L'encadrement du rallye n'est actuellement pas soldé. Combien seront volontaires et fidèles au poste?

La logique du rallye 95 n'est plus celle du club des bonnes volontés. Il faudra trouver le bon dosage :

	DOMAINE	OBJECTIF CORRESPONDANT
25	- adaptation de l'instruction à nos missions	niveau opérationnel du régiment
50	- épreuves attractives	motivation des équipiers et de l'encadrement
25	- entrainement en vue des finales CMD et nationales	image du régiment
0	- volume et complexité de la préparation et de la conduite des séances	ne pas user l'encadrement MOCI

Pour fournir une instruction de qualité, il faut :
- des moyens matériels et humains suffisants (quantité et variété)
- une organisation simple, carrée, minutieuse, efficace
- des instructeurs compétents, pédagogues, responsables, travailleurs
- beaucoup d'opiniâtreté et de rigueur individuelles dans la préparation et la conduite

— Attractivité
— Résultats
— Moyens → pas de pourcentage

EBAUCHE D'ORGANISATION

PROGRAMME-TYPE ANNUEL

Pas de séance le soir en semaine –

Exemple pour 5 séances annuelles :

8 octobre 94	Formalités, visite médicale, habillement Dominante : évaluation des connaissances (objectif : sensibilisation) Pénibilité physique : faible
5 novembre 94	Dominante : instruction fractionnée Pénibilité physique : moyenne
14 janvier 95	Dominante : synthèse et évaluation intermédiaire Pénibilité physique : moyenne
11 février 95	Dominante : instruction fractionnée Pénibilité physique : forte
25 mars 95	Dominante : synthèse et sélection pour challenge CMD Pénibilité physique : forte

PROGRAMME-TYPE DES SEANCES

	Dominante de la séance : **Instruction fractionnée**	Dominante de la séance : **Synthèse**
Samedi	07h30 Prise en solde, visite médicale, habillement (paquetage ou échanges)	
	08h00 INSTRUCTION AU QUARTIER 10h00 Fin de l'instruction 10h15 Perceptions des équipes 10h45 Mise en place INSTRUCTION TERRAIN DE JOUR PARCOURS DE JOUR 18h00 INSTRUCTION TERRAIN DE NUIT PARCOURS DE NUIT	08h00 Briefing des équipes 08h30 Perceptions des équipes 09h00 Mise en place PARCOURS
Dimanche	01h00 Fin du parcours Débriefing des chefs d'équipe Retour au quartier Nettoyage des armes (salle OPS) Réintégrations des équipes 02h30 Fin de convocation	07h30 Fin du parcours Débriefing des chefs d'équipe Retour au quartier Nettoyage des armes (salle OPS) Réintégrations des équipes 10h00 Fin de convocation

INVENTAIRE DES BESOINS

I - COMMANDEMENT - ORGANISATION

A - LOGISTIQUE

Administration	Convocations, prise en solde	(99° RI)
	Effectif	état des présents, adaptation en fonction des présents
	Habillement	(responsabilité des chefs d'équipe)
Armement/munitions	Armes/munitions de tir	(mise en place, contrôle nettoyage, réintégration = 99°RI) organisation du nettoyage
	Armes/munitions de sécurité	(perception, réintégration : individuelles)
	Armement d'exercice	(perception, contrôle nettoyage, réintégration = 99°RI)
	Munitions d'exercice	perception globale, répartition, réintégration
	Matériel IST, ciblerie	(mise en place, réintégration = 99°RI)
	Champs/stands de tir	perception, réintégration
Matériels	Véhicules	perception globale, répartition, réintégration
	Transmissions	perception globale, répartition, réintégration
	Optique	perception globale, répartition, réintégration
	NBC	perception globale, répartition, réintégration
	Genie	perception globale, répartition, réintégration
	Santé	perception globale, répartition, réintégration
	Subsistances	perception globale, répartition, réintégration
	Matériels divers	perception globale, répartition, réintégration
Moyens divers	Cartographie	perception, répartition, réintégration
	Documentation	perception, répartition, réintégration
	Fréquences et OCT	perception, répartition, réintégration
	Forts, salles	perception, ouverture, fermeture, réintégration
Soutien des activités	Santé	visite médicale, soutien terrain
	Alimentation	froide : perception/répartition; chaude : préparation/distribution
	Dépannage auto	soutien terrain

B - INSTRUCTION

Conception et progression	Thème, situation initiale et évolution, fils conducteurs, niveau de réalisme Dosage du contenu (physique, technique, tir, tactique, cohésion/organisation des équipes) Dosage instruction / évaluation Dosage des méthodes (épreuves théoriques, ateliers pratiques, incidents en cours d'action)
Montage des séances	Programme-type de chaque séance Elaboration du dossier d'exercice Contrôle et validation du dossier d'exercice Note d'organisation, demandes particulières Instructions et consignes (sécurité, etc.) Règlements, documentation, notices, aides pédagogiques, etc.
Conduite des séances	
Contrôle des séances	Récupération et traitement des notations Contrôle de l'encadrement d'instruction (avant et pendant son intervention) Débriefing, enseignements, diffusion du feed-back

II - ENCADREMENT DE L'INSTRUCTION

A - ORGANISATION DE LA RESPONSABILITE

Responsable de domaine -> instructeur/responsable d'épreuve -> contrôleur/assistant
Off Sup.

B - DOMAINES A INSTRUIRE

Connaissances générales	La menace Cadre d'emploi des forces armées : paix/crise/guerre ; cadre légal/règlementaire ; etc. TED de la compagnie étudiée Règlementation du rallye
Tir de combat	Réglage des armes, tirs de combat, lancer de grenades Mesures de sécurité, ordres de tir
Connaissances techniques	
Orientation-topo	Lecture de carte, orientation, repérage, identification, désignation, distances Croquis d'itinéraire : établissement et utilisation
Transmissions	Réglage, mise en oeuvre et exploitation des matériels Organisation des trans (régimes d'exploitation et d'emploi, OCT) Procédure, réaction à l'intrusion et au brouillage Camouflage, mots conventionnels, SCDG
Organisation terrain	Emplacements individuels et collectifs Mise en oeuvre des mines, pose d'un bouchon de mines Réaction aux mines et zones minées Chaine pyrotechnique ou électrique simple Organisation d'un point de contrôle
Auto	Premier échelon : visites, contrôle, entretien, dépannage Organisation et sécurité des mouvements ; évacuations Conduite, consignes conducteur/chef de bord, signalisation militaire
Santé	Hygiène en campagne, prévention des accidents, soins, réanimation, évacuation La chaine de santé régimentaire
Défense NBC	Mesures individuelles (protection, alerte, décontamination), alerter, rendre compte Détections d'alerte et de contrôle, traversée d'une zone contaminée Décontamination d'urgence (personnels, véhicules) Moyens collectifs (détection, alerte, signalisation) Vérification de la décontamination d'urgence et décontamination différée
Armement	Armes et munitions : fonctionnement, mise en oeuvre, efficacité, limites, sécurité
Renseignement	Identification des principaux véhicules et hélicoptères étrangers Organisation et principes d'emploi des principales unités élémentaires étrangères Modes d'action de l'ENI générique en DOT Indices
Connaissances tactiques	Vocabulaire militaire tactique Combat classique/en zone urbaniséé ; combat de jour/de nuit Actes réflexes et actes élémentaires individuels et collectifs Missions, modes d'action Ordres, comptes-rendus, demandes, mesures de coordination et de liaison Ordres graphiques
Capacités physiques	Déplacement : marche(s) forcées(s) et déplacements en temps limités Franchissement : coupure sèche/aquatique, falaise, escalade, obstacles divers Capacité à durer : fatigue/repos, alimentation, froid, pluie/neige

2996 9451TEX

REGION MILITAIRE
DE DEFENSE MEDITERRANEE
ET
CIRCONSCRIPTION MILITAIRE
DE DEFENSE DE LYON
****
ETAT-MAJOR
BUREAU FORMATION INSTRUCTION
SECTION RESERVE
****
QUARTIER GENERAL FRERE
69998 LYON ARMEES

TEL : 72-80-20-75

A LYON, le 22 DEC. 1994

94 023024 /EM RMDM.CMDL/BFI/RES

NOTE DE SERVICE

OBJET : Parcours d'Evaluation des unités de réserve de la CMD de LYON

REFERENCE : 1°) IM 280/DEF/EMAT/BFI/FMG/86 du 27 janvier 1992
2°) NE 5168/DEF/EMAT/BOI/INS-ENT/57 du 04 Août 1994

PIECES JOINTES : 12 annexes

Le parcours d'évaluation des cadres des unités élémentaires de réserve (PER) de la CMD de LYON se déroulera du 17 au 19 mars 1995.

Le 99° R.I., régiment de la CMD, de SATHONAY est désigné pour en assurer l'organisation et le soutien (1).

La présente note a pour buts :
- de préciser les responsabilités de la préparation et du soutien
- d'orienter, les chefs de corps de corps de réserve, les OM et les CM sur les modalités pratiques relatives :
  . à l'organisation générale,
  . aux conditions d'engagement et de participation,
  . au déroulement général de la compétition,
  . à la nature de l'épreuve.

(1) le 22° R.I. prêtera, si besoin est, assistance au 99° R.I.

.../...

1°) GENERALITES

11 - La CMD arrête le cadre général et la conception du PER. (voir annexe VI et ses 2 appendices)

12 - Le 99° R.I. est chargé de l'organisation générale, notamment :
- de l'alimentation des personnels
- de l'hébergement
- du soutien logistique
- de la cérémonie de clôture

2°) ORGANISATION GENERALE

21 - Date de l'épreuve : du vendredi 17 au dimanche 19 mars 1995

22 - Lieu : Camp de CHAMBARAN (voir annexe VII et VIII)

23 - Calendrier :

. Vendredi 17 mars

Accueil à partir de 15 H 00, toutes les équipes doivent être présentes au complet pour 19 H 30 (heure de fin des .inscriptions)

20 H 00 Briefing des concurrents

21H 00 Départ des deux premières équipes

. Dimanche 19 mars 07 H 00 Arrivée de la dernière équipe

09 H 00 Réunion du jury

11 H 00 Prise d'armes

12 H 00 Repas de cohésion

14 H 00 Dislocation Retour sur garnison

3°) CONDITIONS D'ENGAGEMENT ET COMPOSITION DES EQUIPES

31 - Participation

Chaque compagnie de combat des régiments de réserve (nouvelle structure) devra constituer une équipe. Par mesure transitoire due à la mise en place tardive de la maquette 97, le nombre d'équipes engagées par régiment devra correspondre à la répartition fixée par le tableau en annexe I.

32 - Composition des équipes

321 - Conformément aux prescriptions de la note de référence, chaque compagnie constituera une équipe de 8 membres constituée de la façon suivante :
- Le Commandant d'Unité (chef d'équipe)
- Deux chefs de section (officiers ou sous-officiers supérieurs titulaires du BAS 2)
- Trois chefs de groupe (du grade de Caporal Chef à Sergent Chef non BAS 2)
- Deux remplaçants (1 chef de section et 1 chef de groupe)

322 - Les remplaçants obligatoires au PER ne devraient en revanche pas être exigés au CNER.

.../...

324 - Tous les membres de l'équipe devront être porteurs :

- d'une déclaration de prise en solde signée et remplie (à demander à l'OM/CM)
- d'un RIB ou RIP
- d'un certificat médical daté de moins d'un an (ou de la copie de l' E.S.R. validé)
- d'une fiche individuelle (célibataires) ou familiale (mariés) d'état civil

325 - Les fiches d'engagement (annexe II) émargées par les chefs de corps devront parvenir à l'Etat-Major (BFI/RES) au plus tard pour le 1er Février 1995.

326 - **Aucun accompagnateur autre que le chef de corps ne sera admis pendant la durée de l'exercice.**

327 - Les DMD, les chefs de corps d'OM et CM, les conseillers réserve ainsi que les représentants des associations sont instamment invités à participer à la prise d'armes et au repas de cohésion. Ils devront faire parvenir leur réponse avant le 1er mars 1995 (fiche en annexe XI).

4°) ORGANISATION DU CONTROLE ET DIRECTION DE L'EXERCICE

Le Général JUDEAUX ,GAO ,assurera la direction de l'exercice:

41 - Jury

La composition du jury est la suivante :

Officiers d'active : 1 officier supérieur de l'EM de CMD représentant le GML :
COL MESSAOUDI (Sous-Chef Emploi)
2 officiers du 99° R.I. (à désigner par le chef de corps)
2 officiers du BFI de l'EM de la CMD : LCL COZETTE
CEN COSIN

Cadres de réserve : les 4 experts de la CMD : LCL (CR) REVELIN
CNE (CR) BARBIN
ADC (CR) POURRET
ADC (CR) FEUILLET

42 - Contrôleurs

- L'essentiel du contrôle sera assuré par des cadres d'active provenant soit de l'Etat-Major, soit du 99° R.I.
- Il sera toutefois fait appel à un nombre aussi restreint que possible de contrôleurs, cadres de réserve, qui seront contactés directement par le BFI/RES et désignés au plus tard le 1er février 1995.
- L'ensemble des contrôleurs (active et réserve) devront être présent à CHAMBARAN vendredi 17 mars pour 14 heures. Note particulière à paraître ultérieurement sous présent timbre.

43 -Direction de l'exercice

Le Général Adjoint Opérations , directeur de l'exercice , disposera des cadres d'active appartenant au jury renforcés par:

le CBA(CR) ESCOFFIER
le MAJ PROSPER(BFI/RES)
et l'ASP MICHON(BREP)

.../...

5°) CONDITIONS GENERALES DU SEJOUR SUR CHAMBARAN

51 - Tenue

Contrôleurs et direx : tenue de combat - ceinturon - brassard d'identification
Compétiteurs : voir annexe IV

52 - Accueil

L'accueil s'effectuera au camp de CHAMBARAN le vendredi 17 mars à partir de 15 H 00 : un fléchage sera mis en place à l'entrée du camp.

Les OM et CM mettront un car 45 places à la disposition des formations de réserve pour la durée de l'épreuve. Les véhicules civils devront être évités dans toute la mesure du possible.

Les chefs de corps de réserve feront parvenir les fiches d'accueil annexe III pour le 1er mars.

53 - Hébergement

Les personnels seront hébergés par chambre collective mais le couchage ne sera pas fourni.

54 - Alimentation

Vendredi 17 mars : dîner* à l'ordinaire de camp le service étant assuré de 18 H 00 jusqu'à 19 h 30.

Samedi 18 mars :	petit déjeûner à l'ordinaire de 05H 00 à 08 H 00 midi et soir : perception d'une boîte de ration par participant.
Dimanche 19 mars	petit dejeûner au mess de 06 H 30 à 08 H 30 midi repas de cohésion sous forme de buffet à l'ordinaire

** Si demandé sur fiche d'accueil (annexe III).*

55 - Sécurité

- La sécurité de l'armement sera assurée conformément aux prescriptions de l'IM 4300 du 02 septembre 1992 (annexe XII)

La sécurité du personnel prime sur le déroulement du PER.

6°) DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

51 - Au profit des cadres de réserves

511 - Convocations

Les cadres de réserve participant au PER en qualité de concurrents, de remplaçants, d'accompagnateurs, de contrôleurs et de membre du jury feront l'objet d'un ordre de convocation établi par la CMD en retour des fiches d'inscription.

512 - Rémunération

La participation au PER ouvre droit à deux jours de solde et aux indemnités correspondantes activité 503722 - chapitre 3404 article 10.

Les rémunérations seront versées directement et sur le champ après décompte des frais d'alimentation et d'hébergement.

.../...

62 - Au profit des cadres d'active

Les cadres de la DIREX, les contrôleurs de l'EM seront en mission code autorité 45000 - activité 503722 - chapitre 34.04 article 10

Les personnels cadres et MDR du 299° RI et du 22° RI seront en IAT-ISC sur le même code activité. Les états de remboursement devront parvenir à l'Etat-Major pour le 1er mai 1995.

63 - Financement particulier

631 - Moyens d'instruction : une somme forfaitaire de 20 000 F prélevée sur les crédits réserve de CMD LYON est allouée au 99° RI pour faire face aux fraix occasionnés par l'organisation du PER.

632 - Carburant

Remboursement des carburants sera effectué par l'EM/CMD LYON au vu des FIA qui devront parvenir sous présent timbre au plus tard le 1er mai.

7°) CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture sera présidée par le Général commandant la RMDM/CMDL ou son représentant.

L'organisation de cette cérémonie, en présence d'une musique militaire et du drapeau du 99° RI est placée sous la responsabilité du 99° Régiment d'Infanterie.

Le Colonel MAILLARD
Chef d'Etat-Major

ANNEXE I

REPARTITION DES EQUIPES

FORMATION	*OM/CM DE STATIONNEMENT ET D'ADMINISTRATION* (1)	NOMBRE D'EQUIPES THEORIQUE A ENGAGER CONFORME AU TED 80094	NOMBRE D'EQUIPES ENGAGEES EN 95 (**) (mesure transitoire)
133° RI	*CXMO1 LA VALBONNE*	3 (*)	3 (*)
13° RCH	*CM 38 VALENCE*	5	3
299° RI	*CXMO1 LA VALBONNE*	4	4
292° RI	*92° RI CLERMONT FERRAND*	5	5
75° RI	*CM 38 VALENCE*	5	5
140° RIA	*27° RCS GRENOBLE*	4	4
15° BCA	*13° BCA CHAMBERY*	5	5
TOTAL		31	29

(*) dont le Détachement de Garde de LYON (22° RI)

(**) ce nombre est susceptible d'être révisé après accord du GAO sur demande écrite des chefs de corps

(1) jusqu'à parution des TED/G.

ANNEXE II

FICHE D'ENGAGEMENT

(une fiche par compagnie)

FORMATION:

COMPAGNIE:

FONCTION	GRADE	NOM	PRENOM	NE LE	PERMIS VL MILI	TAILLE ANP
CDU						
CDS 1						
CDS 2						
CG 1						
CG 2						
CG 3						
CDS remplaçant						
CG remplaçant						

LE COMMANDANT D'UNITE
(signature)

LE CHEF DE CORPS
(cachet et signature)

LE CHEF DE L'OM/CM
(cachet et signature)

ANNEXE III

FICHE D'ACCUEIL

(une fiche par régiment)

FORMATION: NOMBRE D'EQUIPES ENGAGEES:

COMPETITEURS

EFFECTIF TOTAL (conducteur compris): OFF./ S.OFF./ MDR.

VEHICULE MILI TYPE: NOMBRE:

VEHICULE CIVIL TYPE IMMATRICULATION

REPAS DU 17 SOIR CHAUD à CHAMBARAN:(1) OUI NON

CHEF DE CORPS

GRADE: NOM:

DATE ET HEURE D'ARRIVEE PREVUES: MARS à .....H.....

HEBERGEMENT à CHAMBARAN:(1) OUI NON

nuit du 17au 18 OUI NON
nuit du 18 au 19 OUI NON

REPAS PRIS SUR PLACE:(1) OUI NON

	PETIT DEJEUNER		DEJEUNER		DINER	
VENDREDI 17 MARS					OUI	NON
SAMEDI 18 MARS	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
DIMANCHE 19 MARS	OUI	NON	OUI	NON		

(1) *RAYER LA MENTION INUTILE*

ANNEXE IV

DISPOSITIONS MATERIELLES

I - TENUE

La tenue 41 bis avec bérêt pour tous les participants au PER : autorités, compétiteurs , accompagnateurs, experts.

Pendant l'épreuve opérationnelle, les concurrents seront en tenue 41 bis avec :

- Casquette
- Sac à dos modèle F1
- ANP (1)
- Armement de dotation (1)
- Brassard (1)

Pour la prise d'armes et jusqu'à la fin du repas de cohésion : treillis de défilé (tenue 42 - sans plastron - béret d'arme - bande patronymique - barette de décoration - insigne métallique de l'unité - fourragère - écusson CMD LYON, un seul insigne métallique de brevet).

II - COMPOSITION DES SACS A DOS POUR LES CONCURRENTS

Le sac à dos des concurrents devra contenir au minimum :

- 1 parka
- 1 vêtement de pluie
- 1 chemise F1
- 1 bidon plein avec quart et enveloppe
- 1 casque avec filet de camouflage (1)
- 1 ration individuelle (1)
- 1 duvet

III - MATERIELS DIVERS

Pour tous les concurrents : 1 lampe de poche
Pour les Commandants d'unité : 1 étui porte carte
1 carte téléphonique
1 paire de jumelles (1)

NOTA : les équipes ne prendront le départ que si tous les membres sont dans la tenue prescrite et possédent les matériels fixés ci-dessus.

(1) matériels fournis à CHAMBARAN par le régiment support.

IV - DOCUMENTS A PRESENTER

A l'arrivée à CHAMBARAN, les Commandants d'unité (chefs d'équipe) se présenteront au bureau accueil (voir plan en appendice) avec les certificats médicaux de tous les membres (remplaçants inclus) de leur équipe ainsi qu'avec les permis de conduire militaire VL de deux membres de l'équipe (remplaçant exclus).

Les équipes ne prendront le départ que si ces deux conditions sont réalisées.

Pendant toute la durée du PER, chaque concurrent devra pouvoir justifier de son identité.

.../...

ANNEXE V

BAREME DE COTATION

l'épreuve opérationnelle étant constituée d'incidents faisant appel à différents savoirs-faire (voir annexe VI) à tous les niveaux de commandement, le barème détaillé ne peut être dévoilé à l'avance.

Cependant la cotation générale découlera approximativement du tableau suivant:

	TACTIQUE	TECHNIQUE	TIR	TOPO	TOTAL
1x CDU	700	100			800
2xCDS	400	300	150	50	900
3xCG	300	400	250	50	1000
TOTAL	1400	800	400	100	2700
			DEPLACEMENT		300
			TOTAL GENERAL		**3000**

schéma du déroulement du PER de la CMD LYON

-mise sur pied
-instruction garnison
-étude de la mission

-mission avant DOT
-escorte de convoi

DECRET DE PASSAGE EN DOT

-mission en DOT
-contrôle de zone
-interception ENI

-mission sur SOT
-défense d'un PS

-relève
-démobilisation

H+24

APPENDICE 1 A L'ANNEXE VI

ORGANIGRAMME DU REGIMENT

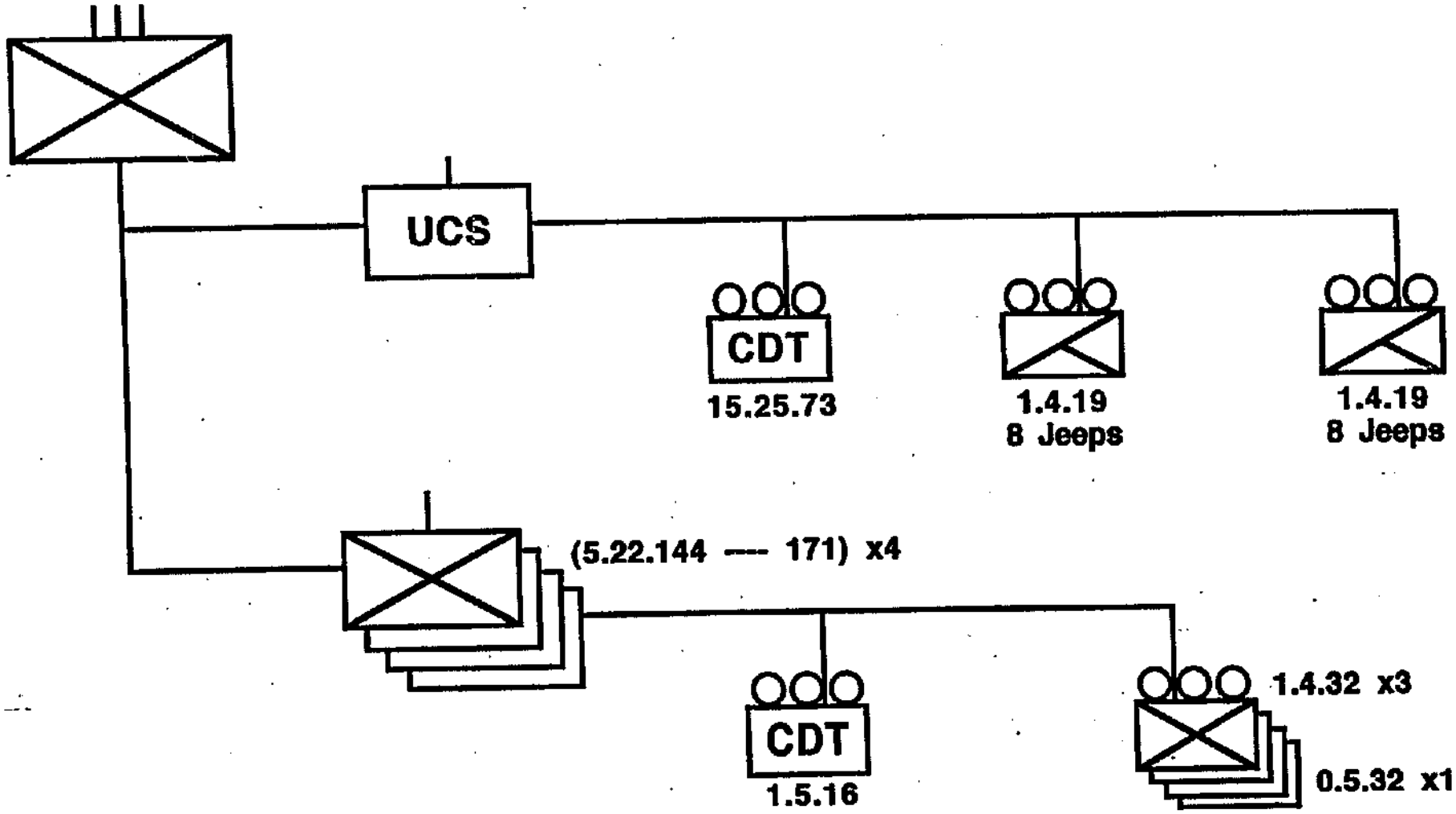

ORGANIGRAMME COMPAGNIE

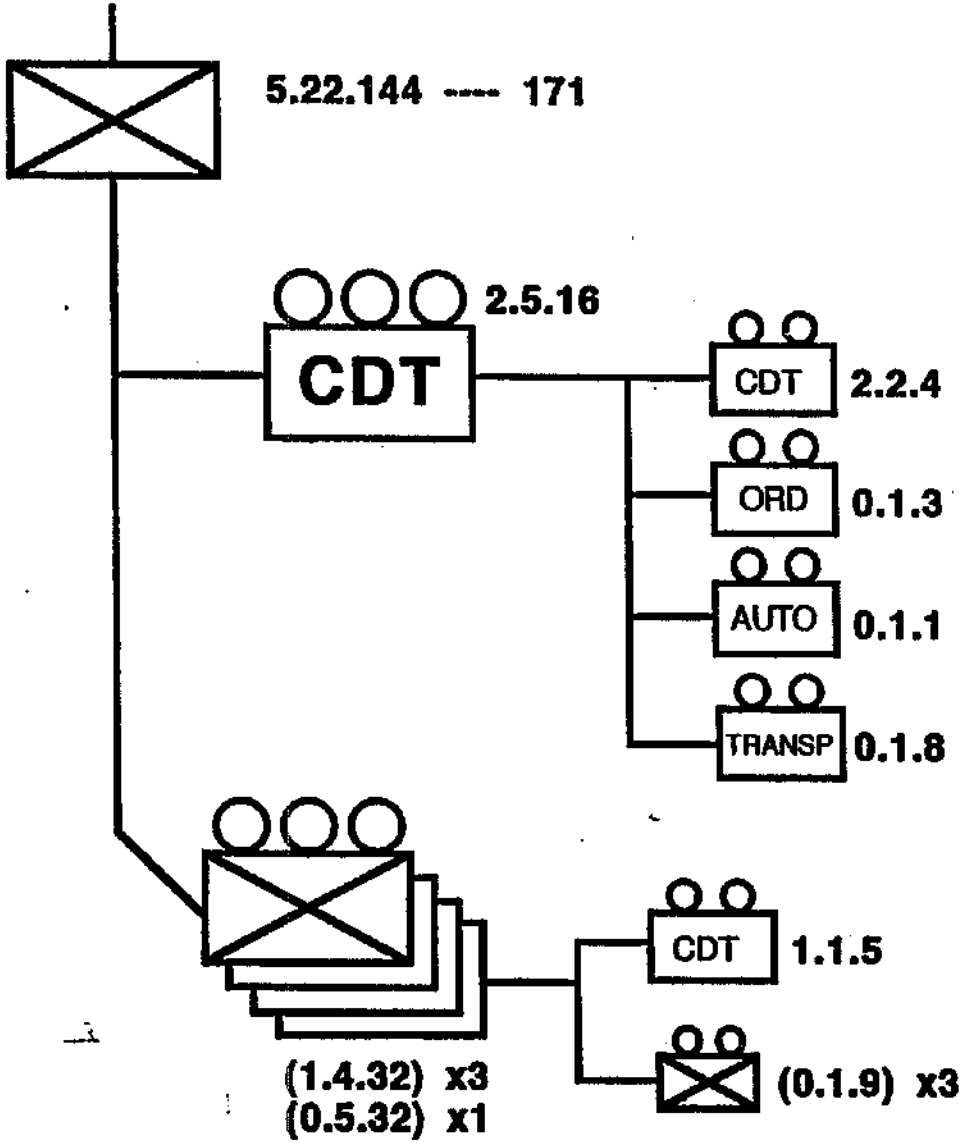

1 Jeep 1 Moto 1 VUTC	3 PA 5 FAMAS
1 VUTC	4 FAMAS 1 12,7 mm
1 Camionnette tactique	2 FAMAS
8 VUTC	9 FAMAS
1 Jeep 1 Moto 1 Camionnette tac. 10 VUTC	20 FAMAS 3 PA 1 12,7 mm

1918ORGAN

Connaissances et savoir-faire évalués dans le cadre du PER et du CNER.

Le scénario du PER et du CNER doit placer l'unité élémentaire évaluée dans le contexte de la défense militaire terrestre (DMT) évoluant brutalement en cours d'exercice vers une situation locale de défense opérationnelle du territoire (DOT). Il doit également offrir la possibilité aux cadres de l'unité d'établir les différentes sortes de contacts indispensables pour mener à bien leur mission sur le sol national.
Cette annexe précise les connaissances et savoir-faire qui sont évalués lors du PER et du CNER.
Ces évaluations se situent à 3 niveaux différents : - niveau 2 : commandant d'unité
- niveau 3 : chef de section
- niveau 4 : chef de groupe.

Les différents domaines répertoriés ci-après précisent, par niveaux, les connaissances testées lors de cette évaluation.

I - Connaissances générales. (niveau 2 et 3)

Référence : TTA 160.
- Connaître le TED de la compagnie de combat d'un régiment de réserve d'infanterie de CMD (TED 1994).
- Connaître les principes de la montée en puissance (planification, organisation, mise sur pied, mesures de sauvegarde).

II - Connaissances techniques et tactiques.

21. Franchissement.

- Franchissement d'une coupure.)
- Franchissement d'une falaise.) Tous niveaux
- Franchissement d'obstacles divers.)

22. Tir de combat.

Références : TTA 203 - INF 301/2 - TTA 207 modifié 90.
- Tir de combat avec l'armement individuel et collectif de dotation : tous niveaux.
- Faire effort sur les différentes formes de tirs FLG et de lancers de grenades à main, en particulier le "lancer de fenêtre" ainsi que sur les armes d'appui (LRAC - AA 52) : niveaux 3 et 4.

23. Orientation et topographie.

Référence : TTA 150 (titre IX).
- Lire et utiliser toutes les cartes en service : niveaux 2 et 3.
- Savoir s'orienter de jour et de nuit : tous niveaux.
- Repérer un point sur la carte et identifier un point sur le terrain : niveaux 2 et 3.
- Utiliser un croquis d'itinéraire : niveaux 3 et 4.
- Etablir un croquis d'itinéraire : tous niveaux

24. Transmissions.

Références : TTA 150 (titre XVI)
TTA 160.

- Procédure radiotéléphonique.)
- Régimes d'exploitation et d'emploi des réseaux.) Tous niveaux.
- Réglage, mise en oeuvre et exploitation des postes.)
- Procédés de camouflage, mots conventionnels, SCDG. Niveaux 2 et 3
- Réagir en cas d'intrusion ou de brouillage. Tous niveaux

25. Combat.

Références : TTA 940 - TTA 175 et 185 (édition 92).
TTA 150 titre IV.
INF 201 ; 202 ; 212 ; 213/1 ; 213/2.
Notice provisoire sur l'emploi du RIAD. (1)
INF 241 (mémento de procédure opérationnelle).

- Raisonner et résoudre un problème simple de son niveau.)
- Traduire en ordres simples, précis et concis les décisions initiales et de conduite.) Tous niveaux.
- Rendre compte et avoir le réflexe du CR.)

Memento des savoirs faire de crise. (extrait diffusé par BFI/RES)

26. Organisation du terrain.

Références : TTA 150 (titre X et XI) ; GEN 301.

- Réaliser les emplacements de combat individuels ou collectifs : niveaux 3 et 4.
- Mettre en oeuvre les principales mines en service : niveaux 3 et 4.
- Réagir en cas de découverte de mines ou d'une zone minée : tous niveaux.
- Poser un bouchon de mines : niveaux 3 et 4.
- Mettre en oeuvre une chaîne pyrotechnique ou électrique simple : niveaux 3 et 4.
- Mettre en oeuvre le flotteur 6 hommes : niveaux 3 et 4.
- Organisation d'un point de contrôle ("check point") : niveaux 2 et 3.

27. Automobile.

Référence : TTA 150 (titre XVIII).

- Visite et contrôle du premier échelon.)
- L'entretien et le dépannage du premier échelon.) Tous niveaux.
- L'organisation et la sécurité des mouvements)
- Les évacuations : niveaux 2 et 3.

28. Santé.

Référence : TTA 150 (titre XIII) ; programme BNS.

- Hygiène en campagne.)
- La prévention des accidents.)
- Soins aux blessés.) Tous niveaux.
- Méthode de réanimation.)
- Evacuation d'un blessé.)
- La chaîne santé régimentaire : niveaux 2 et 3.

(1) Par mesure transitoire ce document ainsi que les organigrammes en appendice 1 et 2 de la présente annexe sont conservés pour le montage des PER de CMD et du CNTR en 1995.

29. Défense nucléaire et chimique.

Références : TTA 150 (titre XII et XVII) ;
TTA 601 et 627.

- Prendre les mesures individuelles de protection d'alerte et de décontamination.)
- Alerter, rendre compte : CRI, NBC1.) Tous
- Procéder aux détections d'alerte et de contrôle.) niveaux
- Traverser une zone contaminée.)
- Effectuer la décontamination d'urgence des personnels et des véhicules.)
- Etablir le message NBC4 et le message micro météo : niveaux 2 et 3.
- Etablir le message NBC3 : niveau 2.
- Vérifier la décontamination d'urgence et faire procéder à la décontamination différée : niveau 2.

30. Armement.

Références : TTA 150 (titre XV)
TTA 512 à 518.

- Connaître les armes en dotation dans l'unité : tous niveaux.

31. Renseignement.

Références : TTA 150 (titre VI)
TTA 105.

- Faire effort sur le renseignement "réaliste", adapté aux forces de territoire et en particulier sur l'ENI générique en DOT.

- Savoir rendre compte et avoir le réflexe du CR : tous niveaux.

III - Connaissances des matériels (pour tous les niveaux).

31. Mines.

- AP indétectable 1951.)
- Mine éclairante mle 50.) Tous niveaux.
- Mines à effets dirigés (MIACAH F1 et MAPED F1).)

32. Automobile.

- VTC M 201 et VLTT P4 ;)
- VUTC (<2T) : TRM 2000, MARMON ;) Tous niveaux.
- VUTC (<4T) : SIMCA, GBC 8 KT.)

33. Transmissions.

- TRPP 39 ;)
- Toute la gamme : TRPP 13, VP 13, 213.) Tous niveaux.

34. Armement.

- PA 9 mm modèle 50.)
- Arme automatique 7,5 mm modèle 52 FM.)
- Lance roquette antichar de 89 mm.)
- Mitrailleuse de 12,7 mm.) Tous niveaux.
- FAMAS.)
- FRF1.)

35. NBC.

- D'une manière générale, mettre l'accent sur la défense chimique.)
- Effet modèle 63 et tenue S3P.)
- Matériels de décontamination.)
- Appareil de protection individuel.) Tous niveaux.
- JER 405.)
- DOM 410.)

ANNEXE VII

ITINERAIRE D'ACCES POIDS LOURDS

ET TRANSPORTS EN COMMUN

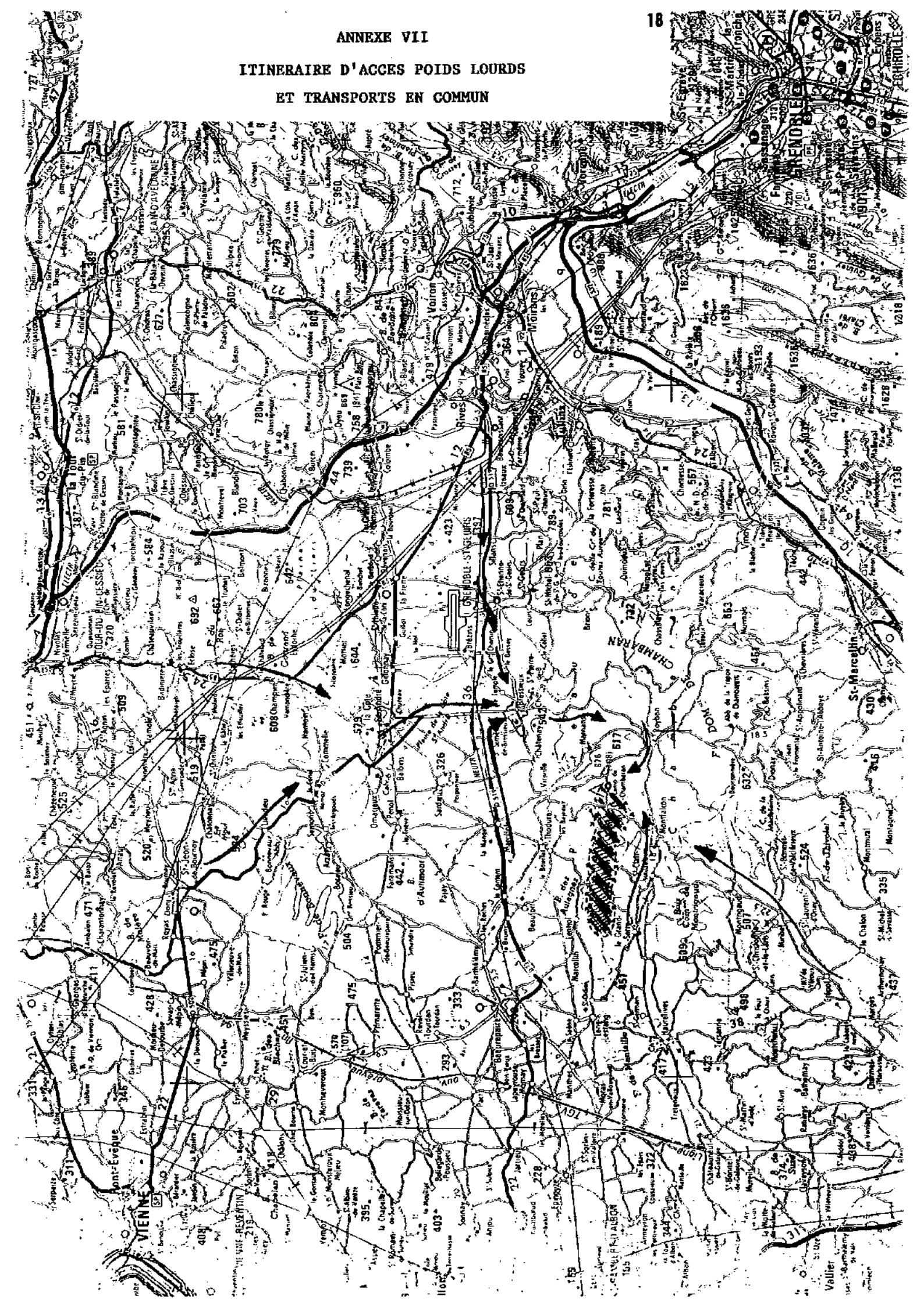

ANNEXE VIII

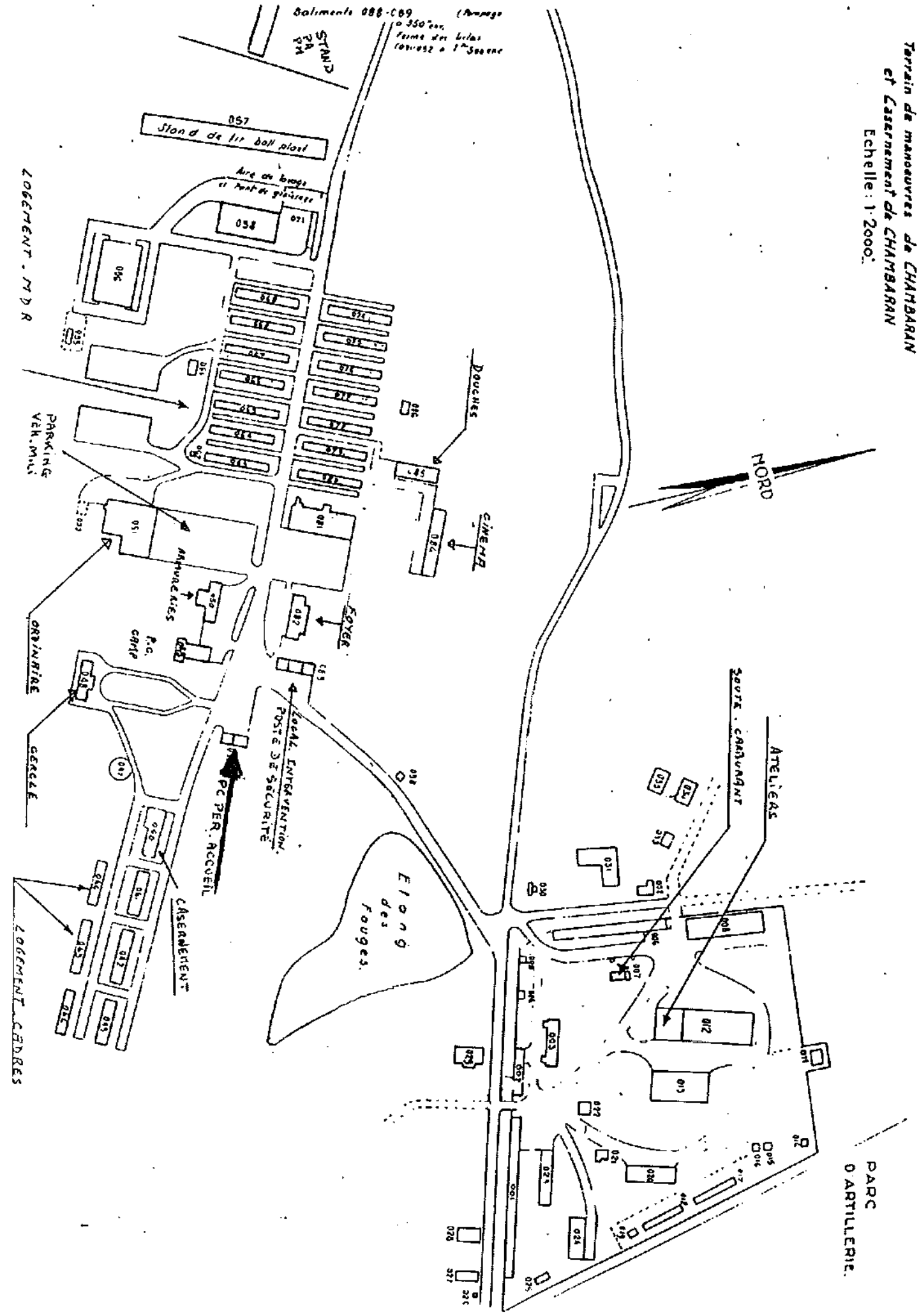
Terrain de manoeuvres de CHAMBARAN
et Casernement de CHAMBARAN
Echelle : 1:2000.
Batiments 088-089
STAND PA PM
057
Stand de tir ball plast
Aire de lavage et Pont de graissage
LOGEMENT . MDR
PARKING VEH. MILI
DOUCHES
CINEMA
FOYER
ARMURERIES
P.C. CAMP
ORDINAIRE
CERCLE
LOCAL INTERVENTION POSTE DE SÉCURITÉ
PC PER. ACCUEIL
CASERNEMENT
LOGEMENT CADRES
Etang des Fouges.
SOUTE . CARBURANT
ATELIERS
NORD
PARC D'ARTILLERIE.

ANNEXE IX

RECOMPENSES

1 - <u>EQUIPE CLASSEE PREMIERE</u> :

- 1 fanion " LA COMPAGNIE D'ELITE DE LA CMD LYON" (1)
- La coupe du Gouverneur Militaire de LYON etCommandant de la R.M.D./C.M.D..
- 1 médaille d'or par compétiteur.

2 - <u>EQUIPE CLASSEE SECONDE</u> :

- La coupe du Général Adjoint Opérations
- 1 médaille d'argent par compétiteur.

3 - <u>EQUIPE CLASSEE TROISIEME</u> :

- La coupe du Chef dEtat-Major de la CMD de LYON.
- 1 médaille de bronze par compétiteur.

4 - <u>EQUIPE CLASSEE 1° AU TIR</u>

La coupe du 99° RI

5 - <u>LE COMMANDANT D'UNITE AYANT OBTENU LE MEILLEUR TOTAL DE POINTS</u>

La coupe de l'U.N.O.R.

6 - <u>LE CHEF DE SECTION AYANT OBTENU LE MEILLEUR TOTAL DE POINTS</u>

La coupe du DMD 38.

7 - <u>LE CHEF DE GROUPE AYANT OBTENU LE MEILLEUR TOTAL DE POINTS</u>

La coupe de la F.N.A.S.O.R.

<u>NOTA</u> : toutes les récompenses (sauf celles remises par l'UNOR et la FNASOR) seront à la charge de la CMD LYON/BFI/RES).

(1) le fanion remis en compétition chaque année sera acquis à la compagnie qui l'aura gagné pendant 3 années consécutivement.

.../...

ANNEXE X

CALENDRIER PREVISIONNEL

DATE	QUI	QUOI	OBSERVATIONS
DECEMBRE 94	EM.CMDL BFI/RES	Note d'organisation du rallye	adressée aux : • associations, OM, CM 99° RI et corps de réserve, DMD.
15 JANVIER 95	BFI/RES EQUIPE DE MONTAGE	Maquette ateliers	• choix du terrain • emplacement des incidents • découpage horaire • cadre du soutien avec le 99° RI.
FIN JANVIER 95	BFI/RES EQUIPE DE MONTAGE	Fiches incidents : • contrôleurs • moyens • concurrents • notation • réponses types	• moyens en personnels et matériels Avec 99° RI Devis estimatif des besoins
1ER FEVRIER 95	CHEF DE CORPS RESERVE	Fiche d'engagement	Une par compagnie Annexe II
FIN FEVRIER 95	EM.CMDL/BFI/RES JURY, CONTROLEURS EQUIPE de MONTAGE 99° RI	Réunion de coordination avec les contrôleurs Test du parcours	date à fixer ultérieurement date à fixer ultérieurement
DEBUT MARS	EM.CMDL/BFI/RES	Edition du dossier PER	Sous forme : • 1 dossier accueil • 1 dossier épreuves (confidentiel) • 1 NDS contrôleurs
1ER MARS 95	CHEF DE CORPS	• Fiche d'accueil et de renseignements	Annexe III et XI
	DMD - OM/CM ASSOCIATIONS	• Fiche d'accueil	Annexe XI
17 MARS 95	DIREX - 99° RI CONTROLEURS	14 H 00 : réunion à CHAMBARAN	Installation définitive du PER
17 AU 19 MARS 95	BFI/RES JURY - CONTROLEURS COMPETITEURS	PER à CHAMBARAN	exécution du PER
Semaine 12	EM/BFI/RES	EDITION DES RESULTATS OFFICIELS	expédition à EMAT, IRMAT,EAA...
FIN AVRIL 95	99° RI et 22° RI	Etats de remboursements	adressés à l'EM.CMDL

.../...

ANNEXE XI

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(à retourner pour le 1° mars 1995)

(1)Délégué Militaire Départemental
(1)Commandant d'OM/CM
(1)conseiller réserve
(1)représentant d'association

GRADE	
NOM. PRENOM	
QUALITE	

ASSITERA:

à la prise d'armes: OUI NON (1)

au repas de cohésion: OUI* NON (1)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEPLACEMENT

	(1)		
VEHICULE CIVIL	OUI	MARQUE:	N° IMMATRICULATION:
	NON		
VEHICULE MILI	OUI	CONDUCTEUR: OUI NON (1)	
	NON		

(1) *RAYER LA MENTION INUTILE*

** UN TICKET DE REPAS VOUS SERA REMIS A L'ACCUEIL A TITRE ONEREUX.*

.../...

ANNEXE XII

EXTRAIT DE L'IM 4300/DEF/EMAT/BOI/EUR/DR DU 02 SEPTEMBRE 1992

"Sécurité des exercices et des déplacements :

"Lors d'exercices et de déplacements sur toute l'étendue du territoire de la République, les commandants d'unité, les officiers, aspirants et sous-officiers ou officiers mariniers d'un grade égal ou supérieur à celui d'adjudant ou premier maître ainsi que les sous-officiers chefs de groupe de ces unités peuvent, afin d'assurer, en cas de légitime défense, leur sécurité, celle des militaires participant à l'exercice ou au déplacement ainsi que la protection de leur armement, être porteurs d'armes individuelles dotées de leurs munitions."

"L'armement individuel utilisé à l'occasion de toutes les misions de sécurité est muni d'un fil métallique plombé...".

DESTINATAIRES

POUR ACTION

- 133° RI	sous couvert du CXMO1	LA VALBONNE	(3 ex)
- 13° RCH	sous couvert du CM 38	VALENCE	(3 ex)
- 75° RI	sous couvert du CM 38	VALENCE	(3 ex)
- 140° RIA	sous couvert du 27° RCS	VARCES	(3 ex)
- 15° BCA	sous couvert du 13° BCA	CHAMBERY	(3 ex)
- 292° RIAD	sous couvert du 92° RI	CLERMONT-FERRAND	(3 ex)
- 299° RIAD	sous couvert du CXM01	LA VALBONNE	(3 ex)
-99° RI	SATHONNAY		(2 ex)

- 22° RI LYON

-CAMP DE CHAMBARAN (22° RI)

-CXMO1 LA VALBONNE

-CM 38 VALENCE

- OM/92° RI CLERMONT-FERRAND

-OM/27°RCS VARCES

-OM/13°BCA CHAMBERY

POUR INFO

DIV 27 GRENOBLE

- DMD 01 BOURG EN BRESSE

- DMD 03 MOULINS

- DMD 07 PRIVAS

- DMD 15 AURILLAC

- DMD 26 VALENCE

- DMD 38 GRENOBLE

- DMD 42 SAINT-ETIENNE

- DMD 43 LE PUY
- DMD 63 CLERMONT-FERRAND
- DMD 69 LYON
- DMD 73 CHAMBERY
- DMD 74 ANNECY
- EXPERTS PER CMD adresse civile (4 ex)
- CONSEILLERS RESERVE adresse civile (2 ex)
- CBA (CR) ESCOFFIER adresse civile (1 ex)
- UNOR CMD LYON
- FNASOR CMD LYON

<u>A TITRE DE COMPTE-RENDU</u> :

- GML
- GAO

<u>COPIE INTERIEURE</u> :

- CEM
- S/CEM EMPLOI
- TOUS BUREAUX

<u>COPIE A</u> :

- Monsieur le Général IRMAT (2 ex)
- Monsieur le GAL CDT EAA DRAGUIGNAN
- Experts nationaux (4 ex)